



# Contrat pour prestation gratuite

Par **zarathoustra**, le **01/12/2015** à **09:56**

bonjour à tous,

Je vous sollicite pour résoudre un problème que je n'arrive pas à résoudre.

Pour vous expliquer ma situation :

1. je suis en train de lancer une nouvelle activité
  - a. création de sites web sous une certaine plateforme
  - b. formation des indépendants pour l'utiliser
  - c. accompagnement pour développer leur activité sur les réseaux sociaux + référencement
2. Comme il s'agissait d'une nouvelle activité, j'avais du mal à trouver des nouveaux clients...et j'ai donc décidé de faire un "site gratuit" pour une première cliente, ce qui me permettait de me faire la main sur l'outil, d'améliorer les process, et **de pouvoir avoir un site à montrer en exemple**

Cette cliente était une pseudo-connaissance. On arrive vers la fin du projet, et je me rends compte qu'elle n'est pas fiable.

Je suspecte le fait que quand je vais transférer le site sur son compte, elle dira qu'elle l'a fait toute seule, et alors je ne pourrais plus le montrer en portfolio, et je perdrais toute trace pour prouver que c'est moi qui ait conçu le site.

Aussi, je voudrais me protéger par un contrat qui dirait que c'est moi qui ait réalisé ce site "gratuitement" et que je lui transfère, comme ça même si je ne gagne pas d'argent sur ce site, je pourrai quand même montrer ce site comme un exemple de mes réalisations, et aussi pouvoir prouver que c'est bien moi le concepteur.

[s]**Savez-vous si ce genre de contrat est possible?**[/s]

[s]**Si oui, pouvez-vous me donner quelques pistes pour rédiger ce contrat?**[/s]

En vous remerciant,

Stéphane.